LA PRÉVENTION AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

RAPPORT ANNUEL 2015

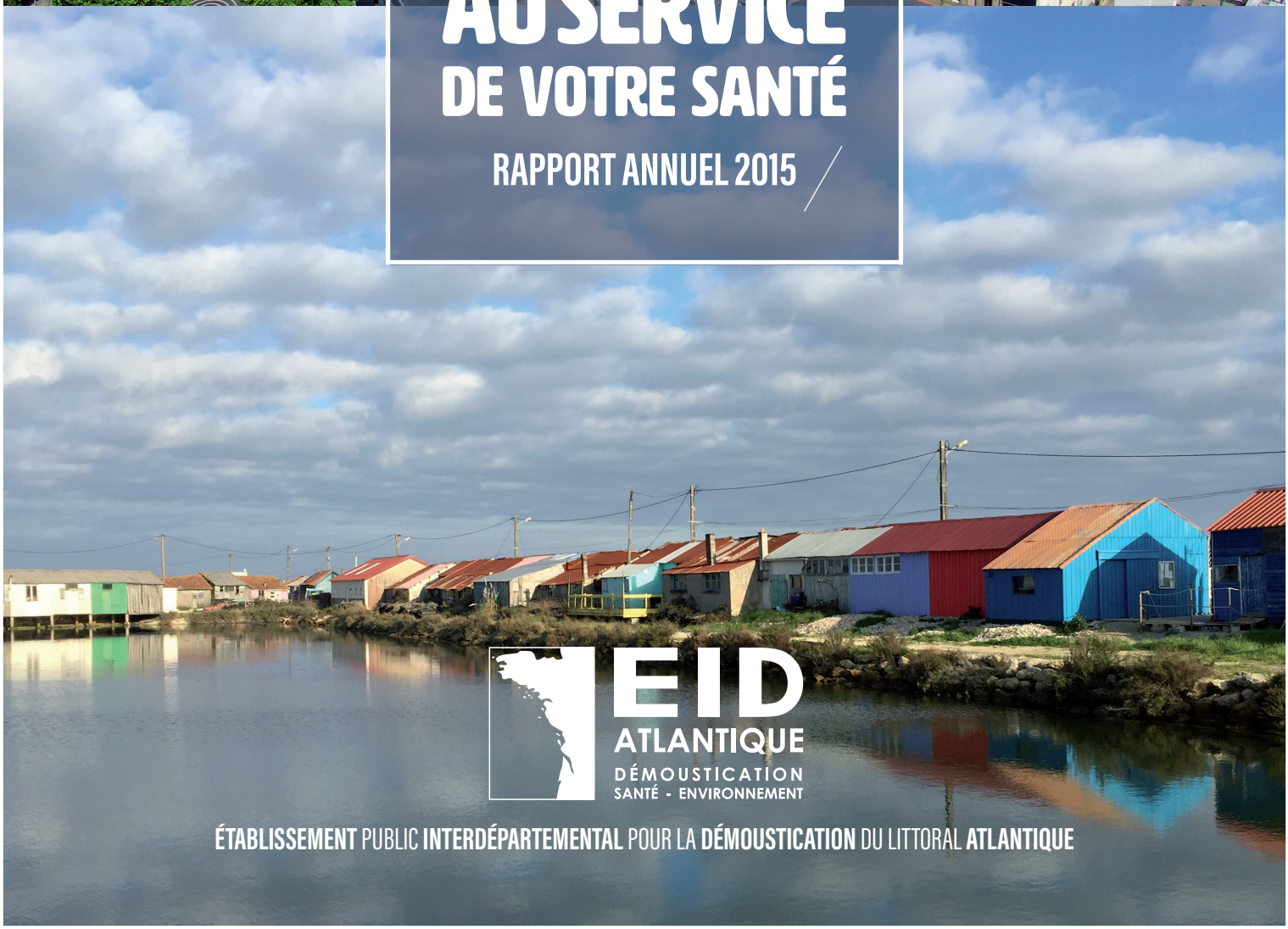

EID ATLANTIQUE
DÉMOUSTICATION
SANTÉ - ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA DÉMOUSTICATION DU LITTORAL ATLANTIQUE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE • 5

.6
BIOLOGIE DU MOUSTIQUE

UN INSECTE PIQUEUR • 6
LES PHASES DE DÉVELOPPEMENT DU MOUSTIQUE • 8
HABITATS DU MOUSTIQUE • 9
ANATOMIE DU MOUSTIQUE • 10
LE PLUS GRAND ANIMAL TUEUR DE L'ESPÈCE HUMAINE • 12
LE MOUSTIQUE TIGRE • 14

.16
GESTION DU RISQUE

PRÉVENIR, SURVEILLER, RÉGULER • 16
QUELLE GESTION DU RISQUE ENTOMOLOGIQUE EN MÉTROPOLE ? • 18
UNE ANNÉE D'ACTIONS • 20
MÉTHODOLOGIE DE LUTTE • 22
PARTENARIATS • 24

.26
LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION • 26
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES • 27
LES RESSOURCES HUMAINES • 28
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT • 30
PROCÉDURE D'INTÉGRATION • 31
LE BUDGET • 32

L'internationalisation croissante des flux de circulation ces 20 dernières années a considérablement modifié la répartition géographique de certaines espèces animales et végétales. Nombreux sont les exemples qui nous rappellent le fragile équilibre de nos écosystèmes confrontés à l'implantation pérenne et invasive de nouvelles espèces : frelon asiatique, écrevisse de Louisiane, jussie, etc. Cette évolution pourrait s'amplifier par la hausse sensible des températures combinée à la modification de la fréquence des précipitations et de l'hygrométrie en accélérant en particulier l'implantation et la dissémination de moustiques vecteurs de maladies et l'apparition de certaines pathologies jusqu'alors exotiques.

MOUSTIQUES : LA MÉTROPOLE FACE AUX NOUVEAUX RISQUES SANITAIRES

Trop longtemps ignoré, encore confronté à des lacunes grossières et des schémas de pensées obsolètes, le risque entomologique apparaît désormais comme une des composantes majeures des politiques publiques de prévention sanitaire. Une fois dépassés les clichés accolés aux territoires ultra-marins, la propagation de virus, tels que la dengue, le chikungunya ou encore le virus du Nil occidental ne peut plus être écartée des scénarios de gestion des risques sanitaires liés au réchauffement climatique.

L'EID ATLANTIQUE

UNE SOLIDARITE INTERDEPARTEMENTALE AU SERVICE DE LA PREVENTION SANITAIRE ET DE L'ECONOMIE DES TERRITOIRES

Portés par l'attractivité économique et touristique de leur territoire, les départements de la façade atlantique furent historiquement confrontés à la présence parfois abondante de moustiques, source d'inconfort et, au siècle dernier à l'origine de cas de paludisme.

C'est à l'aube des années 70, que les élus locaux ont souhaité assurer la pérennité du développement touristique et économique, en conciliant la qualité de vie d'une clientèle toujours plus exigeante mais également attachée au respect de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

En 1968, l'office départemental de la démoustication est créé à l'initiative de la jeune chambre économique de la Charente-Maritime rejoint en 1972 par le département de la Vendée. Cet office deviendra en 1976, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique) avec l'intégration du département de la Loire-Atlantique puis de la Gironde en 1979 et du Morbihan en 1997. En 2011, l'EID Atlantique devient un Etablissement public administratif.

Financé par les Départements et les communes concernées par ces opérations de surveillance et de régulation des moustiques nuisant et vecteurs de maladies, l'EID Atlantique constitue aujourd'hui un acteur incontournable aux côtés des professionnels de la santé et des acteurs du tourisme pour assurer la protection sanitaire des populations et la quiétude des saisons d'accueil touristique.

Entretien avec DOMINIQUE RABELLE

Présidente du Conseil d'Administration

Quelques mois après votre élection à la présidence du Conseil d'administration de l'EID Atlantique, quels sont pour vous les atouts et les forces de cet établissement ?

DR : En accédant à la présidence de cet établissement public interdépartemental, j'ai découvert une mission de service public d'une grande importance pour la santé de nos concitoyens. Créé il y a plus de 40 ans, l'EID Atlantique dispose aujourd'hui d'une expertise indéniable dans le contrôle et la lutte contre les moustiques nuisant et vecteurs de maladies. La notoriété acquise par l'EID Atlantique ces dernières années dans ce domaine, sa capacité opérationnelle, ses compétences techniques et scientifiques reconnues font de cet établissement un outil précieux pour nos Départements et pour l'ensemble des collectivités qui bénéficient de ses services. Cette structure atypique à fort rayonnement géographique s'appuie sur une organisation humaine dont j'ai pu d'ores et déjà mesurer les compétences et l'implication professionnelle.

Quelles sont les difficultés auxquelles l'EID Atlantique est aujourd'hui confronté ?

DR : Les Départements membres et financeurs de l'EID Atlantique sont aujourd'hui confrontés à de lourdes contraintes financières. Cette situation oblige à reconsidérer l'étendue de son champ d'intervention et des moyens à mobiliser pour exercer cette mission. En parallèle, les communes et intercommunalités, dont les territoires sont inscrits aux arrêtés préfectoraux annuels fixant les zones de lutte contre les moustiques, subissent également d'importantes baisses de dotations de l'Etat. Des arbitrages budgétaires conduisent certaines collectivités à se retirer du dispositif. Ces retraits laissent parfois des territoires sans surveillance, ce qui en matière de gestion préventive du risque entomologique est préoccupant, a fortiori dans le contexte sanitaire actuel. Si notre attention est principalement portée par l'installation et la dissémination du moustique tigre, nous ne devons pas oublier les impacts sur l'économie locale et en particulier celle du tourisme que pourraient avoir l'absence de régulation des moustiques autochtones parfois à l'origine de graves réactions allergiques.

A quels nouveaux défis l'EID Atlantique doit-il faire face ?

DR : L'introduction sur le territoire métropolitain de nouveaux virus tel que Zika doit interpeller les pouvoirs publics sur l'importance de notre mission de prévention. Notre capacité d'anticipation doit d'abord et avant tout s'appuyer sur le partenariat et la coordination avec les services de l'Etat. Dans ce domaine, il conviendrait de renforcer la cohérence du dispositif de lutte contre les moustiques à l'échelle des cinq départements membres de l'EID Atlantique ainsi qu'à l'échelle nationale. Face à ce risque sanitaire qu'on ne peut désormais plus ignorer, nous devons mobiliser toute notre expertise et notre savoir faire pour faire évoluer nos modes de gouvernance et nos pratiques. A ce titre la mobilisation sociale comme outil de prévention et de sensibilisation doit être renforcée pour que chacun de nos concitoyens devienne porteur de santé publique.

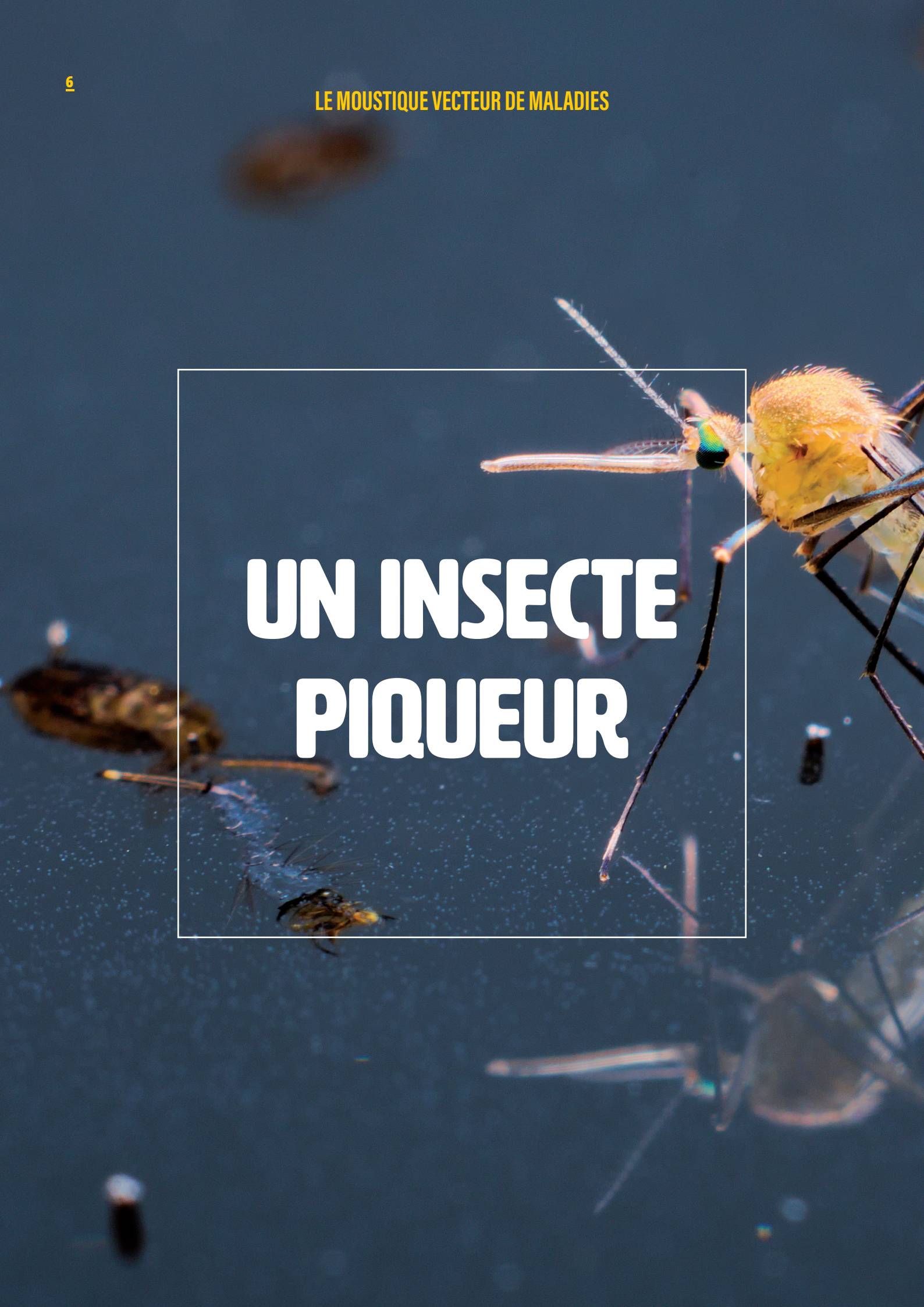

UN INSECTE PIQUEUR

Les moustiques sont des insectes piqueurs à métamorphose complète dont les larves se développent dans l'eau.

Les moustiques (*Culicidae*) forment une famille d'insectes piqueurs de près de 3 600 espèces caractérisées par des antennes longues et fines, dont les femelles possèdent de longues pièces buccales en forme de trompe rigide.

En tant qu'espèce vivante, attribuer une valeur à leur existence est délicat, sinon inapproprié. Les moustiques constituent une source de nourriture disponible pour une variété d'organismes, notamment à l'état larvaire (poissons, batraciens, larves de libellules, etc.). Du fait de leur régime alimentaire essentiellement détritivore, les larves de moustique contribuent au recyclage de la matière organique. A l'état adulte, leur rôle pollinisateur est très limité comparé à d'autres groupes d'insectes comme les hyménoptères (abeilles) et les lépidoptères (papillons).

Les femelles piquent et prélèvent du sang pour se nourrir et assurer la maturation de leurs œufs. Certains moustiques piquent uniquement les oiseaux ou les batraciens ; mais d'autres piquent préférentiellement l'Homme et les animaux à sang chaud. De ce fait, leur rôle est, pour la majorité des espèces, de transmettre des agents pathogènes, ce qui leur confère un intérêt médical et/ou vétérinaire.

Des espèces septentrionales peuvent être extrêmement prolifiques à certaines périodes de l'année. En fonction des conditions météorologiques, ces pullulations engendrent une nuisance - ressentie par les animaux (perte de productivité liée au stress des piqûres) et par les habitants (permanents et temporaires) - qui peut être préjudiciable sur l'économie (tourisme) et sur la santé (allergies).

PLUS DE 150 000 000 D'ANNÉES

Les moustiques sont apparus il y a plus de 150 millions d'années. Le fossile le plus ancien date du Crétacé. Les moustiques étaient alors environ trois fois plus gros que les espèces actuelles.

©FOTOLIA

1

2

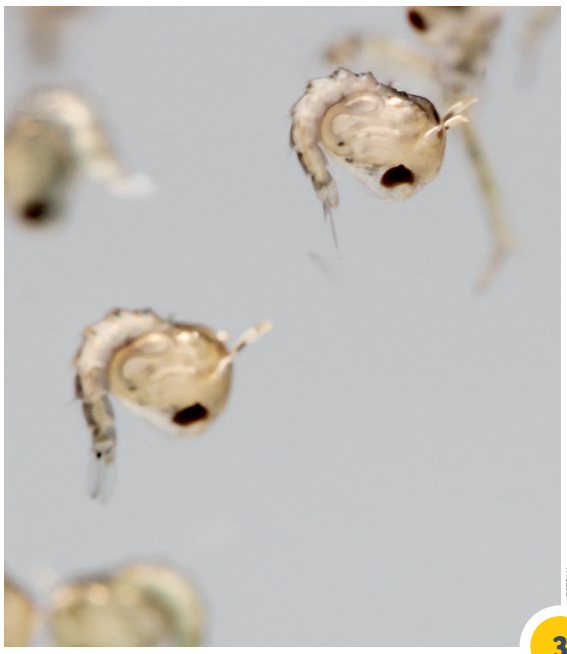

3

4

LES 4 PHASES DE DÉVELOPPEMENT DU MOUSTIQUE ENTRE EAU ET AIR

1 ***OEUFS :*** *les œufs sont pondus soit directement sur l'eau (groupés dans le cas des Culex ou isolés pour les Anopheles notamment) soit sur la vase ou à la base de la végétation (pour les Aedes en particulier). Les œufs de certaines espèces peuvent résister au gel et à l'assèchement pendant plusieurs années.*

2 ***LARVES :*** *les larves se développent dans les eaux douces (claires ou chargées en matière organique) et salées. Cette phase aquatique obligatoire est de durée variable, de 5 à 90 jours, selon les espèces et en fonction de la température et de la luminosité. Les larves respirent à la surface de l'eau par l'extrémité de leur abdomen.*

3 ***NYMPHES :*** *au terme de 4 mues, les larves se transforment en nymphes qui respirent à la surface mais ne s'alimentent plus. Ce stade permet la métamorphose complète en moustique adulte (antennes, ailes et pattes). La nymphe est un stade court généralement de 24 à 72 heures en fonction de la température.*

4 ***ADULTES :*** *après l'émergence, les moustiques adultes (imagos) mâles et femelles s'accouplent. Les femelles de certaines espèces peuvent se disperser sur plusieurs kilomètres à partir du lieu d'émergence à la recherche d'un « repas sanguin ». Une femelle peut pondre plusieurs fois dans sa vie, jusqu'à 1000 œufs.*

HABITATS DU MOUSTIQUE

Les zones humides de la façade atlantique sont des territoires propices au développement de nombreuses espèces de moustiques

Les moustiques colonisent divers habitats « naturels » - aménagés par l'Homme - (lagunes, prés-salés, sous-bois humides) et artificiels (réservoirs d'eau, abreuvoirs, vides sanitaires) à différentes périodes de l'année. Eté comme hiver, les moustiques sont présents toute l'année à l'état d'œufs, de larves, de nymphes ou d'adultes.

L'expression « gîte larvaire » est souvent employée pour désigner l'environnement dans lequel se développent les stades immatures (larves et nymphes).

Les *Aedes* colonisent des « gîtes temporaires ». On peut ainsi observer des éclosions de larves après des phases de remise en eau des gîtes suite à des grandes marées, à des épisodes pluvieux ou des crues.

L'Homme, par ses activités, peut également contribuer involontairement à la prolifération des moustiques, soit par des gestions hydrauliques qui sont mises en œuvre sur les marais endigués dans le cadre des activités traditionnelles (salicultures, ostréicultures) et de loisirs (chasse), soit par l'absence d'entretien et de gestion hydraulique ou par dégradation (piétinement des bovins sur les prés-salés) qui peuvent créer des conditions favorables au développement des moustiques.

Les *Culex*, les *Culiseta* et les *Anopheles* colonisent des « gîtes permanents ». Ces moustiques pondent à la surface de l'eau lorsqu'ils y ont accès. C'est pourquoi il est recommandé de couvrir les réserves d'eau pluviale par exemple. La présence d'une faune aquatique prédatrice dans ces milieux permet souvent de réguler naturellement ces espèces.

©FOTOLIA

L'ARCHITECTURE URBAINE : DE NOMBREUX GÎTES LARVAIRES POSSIBLES

Les aménagements créés par l'Homme sont propices au développement des moustiques, d'espèces locales comme Culex pipiens ou invasive comme Aedes albopictus (le moustique tigre).

80% des gîtes larvaires de ces espèces (soucoupes, pots, seaux, jeux,...), se situent sur l'espace privé, autour des habitations.

Les éléments liés au bâti comme les gouttières, les regards d'eau pluviale ou les vides sanitaires peuvent également favoriser la prolifération de moustiques en cas de dysfonctionnement.

ANATOMIE D

5 ESPÈCES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

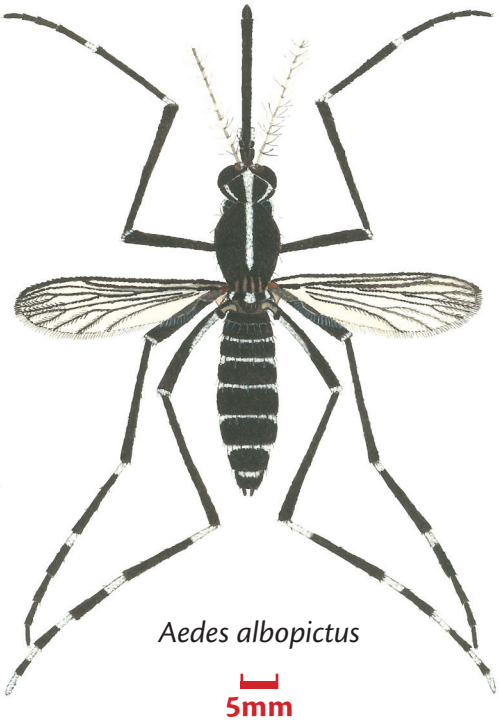

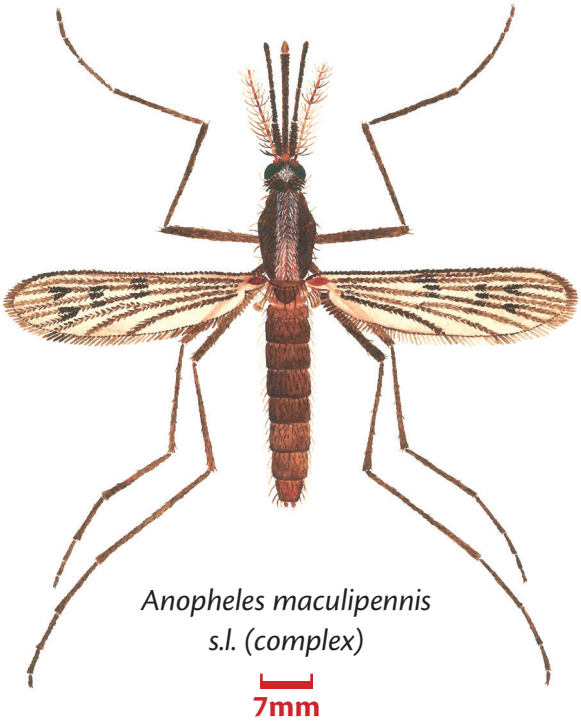

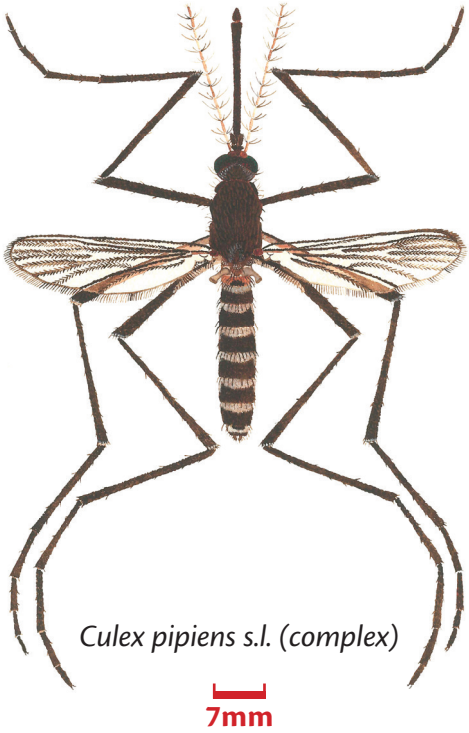

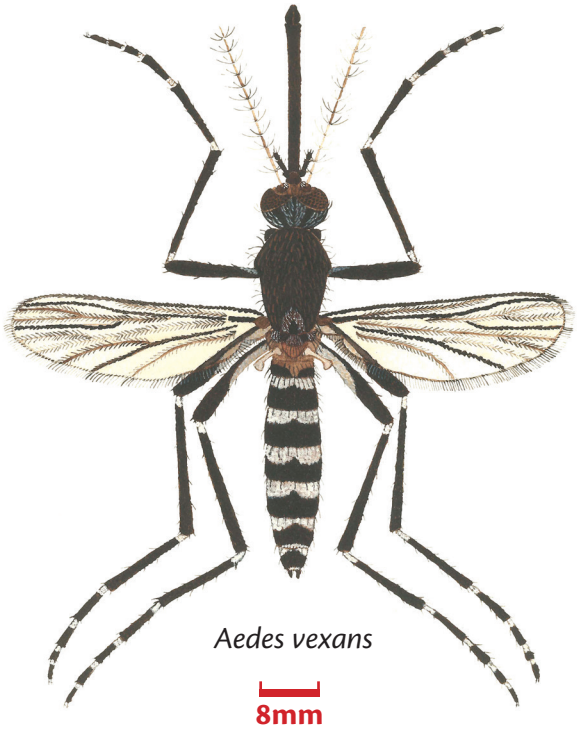

Images © 2014 - 2016 Valent BioSciences Corporation Tous droits réservés

U MOUSTIQUE

D'INTERVENTION DE L'EID ATLANTIQUE

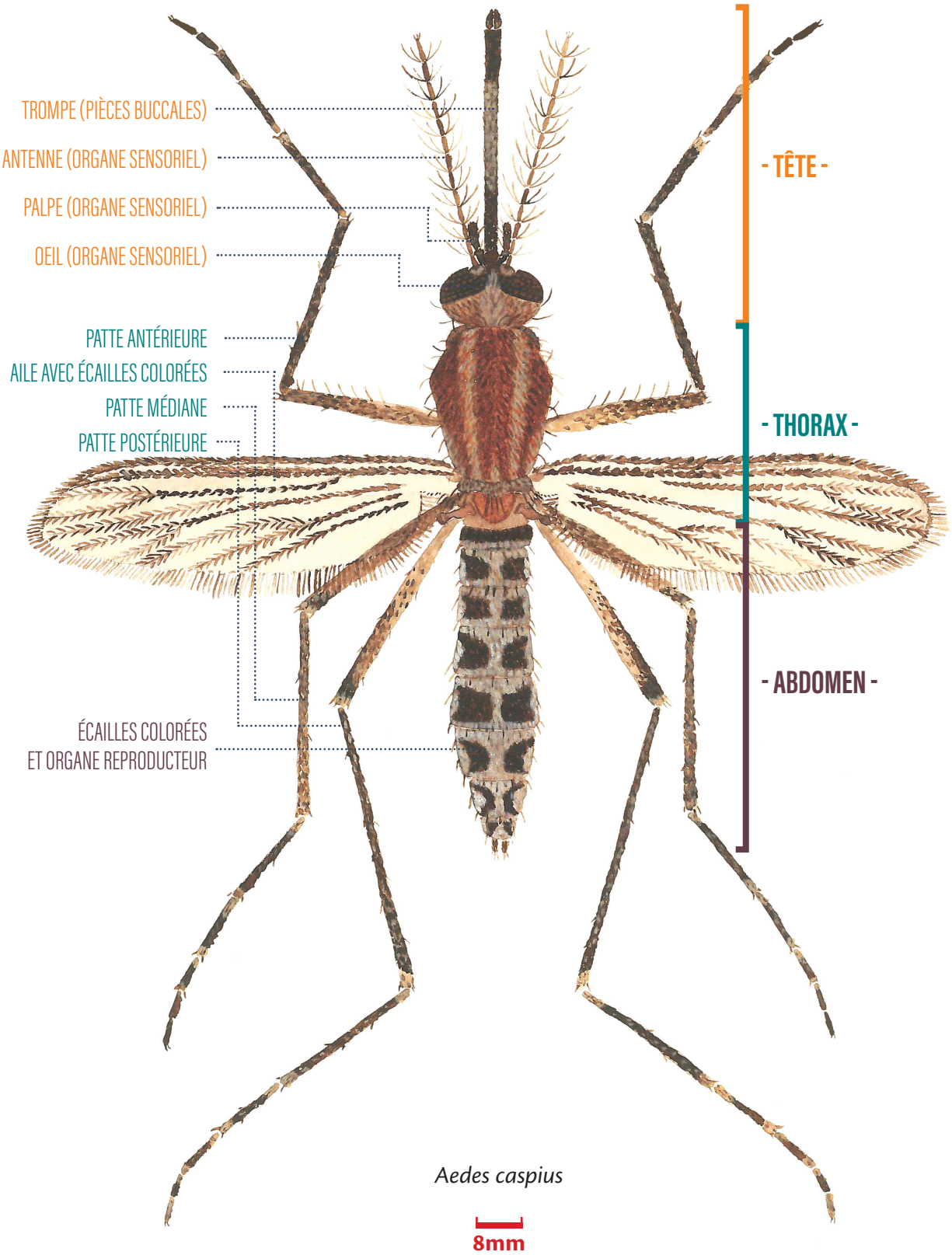

LE PLUS GRAND ANIMAL TUEUR DE L'ESPÈCE HUMAINE

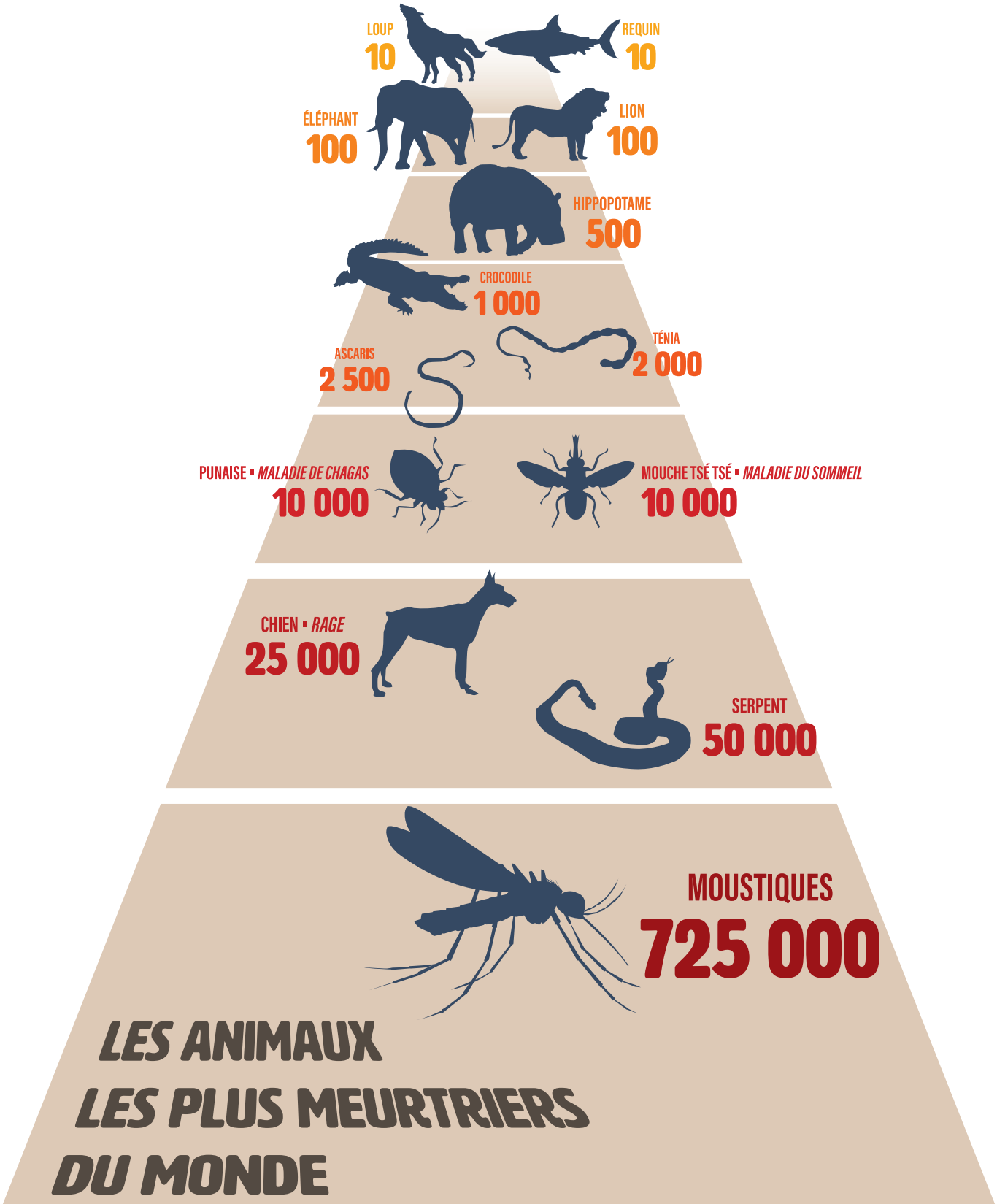

LES PRINCIPALES MALADIES TRANSMISES PAR LE MOUSTIQUE

DENGUE

6 CAS AUTOCHTONES
à Nîmes en 2015

LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

En 2015, **1 CAS HUMAIN AUTOCHTONE** a été observé à Nîmes
et **48 CAS ÉQUINS** ont été décrits dans 4 départements méditerranéens
(Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

108 CONTAMINATIONS HUMAINES dans 7 pays de l'Union Européenne en 2015.

DU MYTHE À LA RÉALITÉ

LE VIRUS ZIKA

Découvert en 1947 en Ouganda, le virus Zika se répand de manière « explosive » depuis 2015. D'abord signalé en Polynésie et dans les Îles du Pacifique, il a été détecté au Brésil dès février 2015 où il a provoqué plus d'un million de cas et se propage depuis sur le continent américain. Les premiers cas ont été confirmés en Guyane et en Martinique en décembre 2015.

Ce virus est transmis « principalement » par les moustiques *Aedes aegypti* et *Aedes albopictus*.

Il n'existe pas de traitement curatif ou de vaccin. Sans symptôme dans 80% des cas, les personnes affectées présentent des signes « grippaux » (fièvre, maux de tête, courbatures) avec des éruptions cutanées et des œdèmes aux mains et aux pieds. Dans les cas sévères, des atteintes neurologiques se manifestent, de type Syndrome de Guillain-Barré (inflammation du système nerveux périphérique). Lorsque le virus affecte les femmes enceintes, il peut entraîner des malformations congénitales du fœtus (Microcéphalie).

Les autorités sanitaires craignent une diffusion de la maladie en métropole à partir du printemps 2016 dans les départements colonisés par le moustique tigre (*Cf. page 14*).

1 000 000
DE PERSONNES AFFECTÉES AU BRÉSIL EN 2015

80%
DES CAS SANS SYMPTÔME

PLAN NATIONAL ANTI-DISSÉMINATION DU CHIKUNGUNYA ET DE LA DENGUE

ÉVOLUTION DE LA COLONISATION DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN PAR LE MOUSTIQUE TIGRE

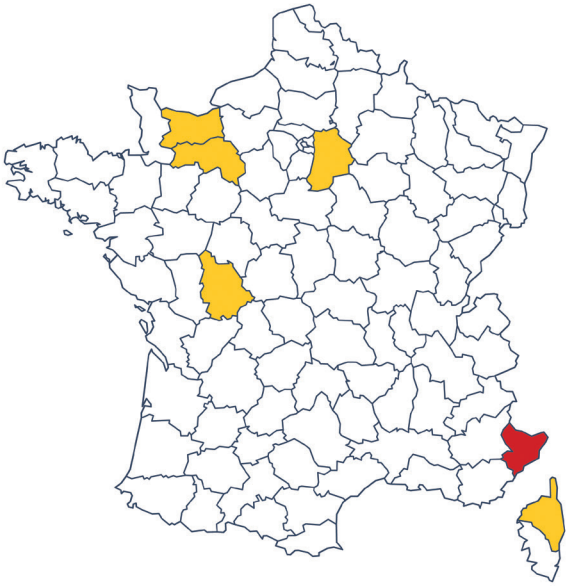

1999-2004

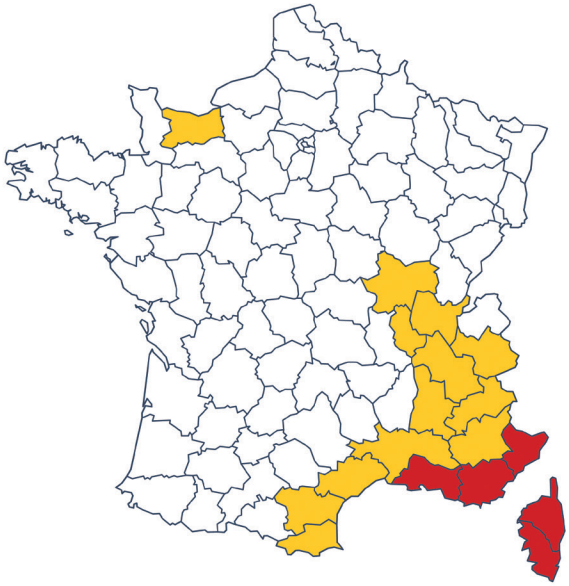

2005-2010

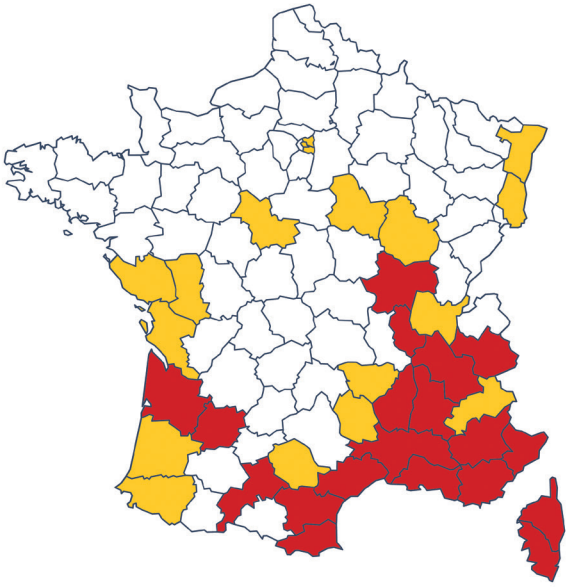

2011-2014

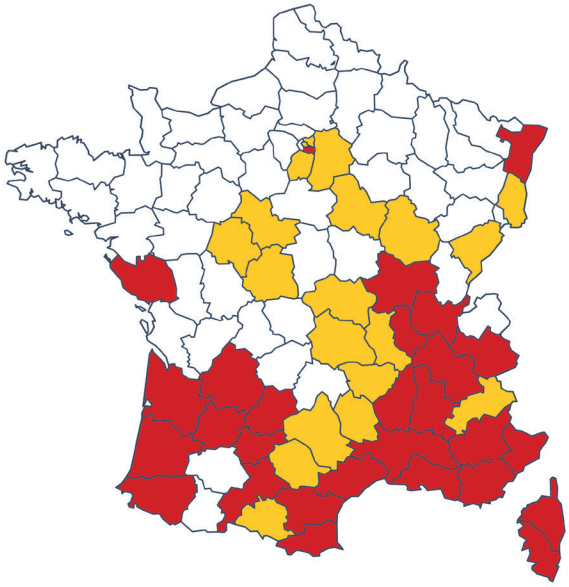

2015

Absence d'*Aedes albopictus* — Interceptions ponctuelles d'*Aedes albopictus* — *Aedes albopictus* implanté et actif

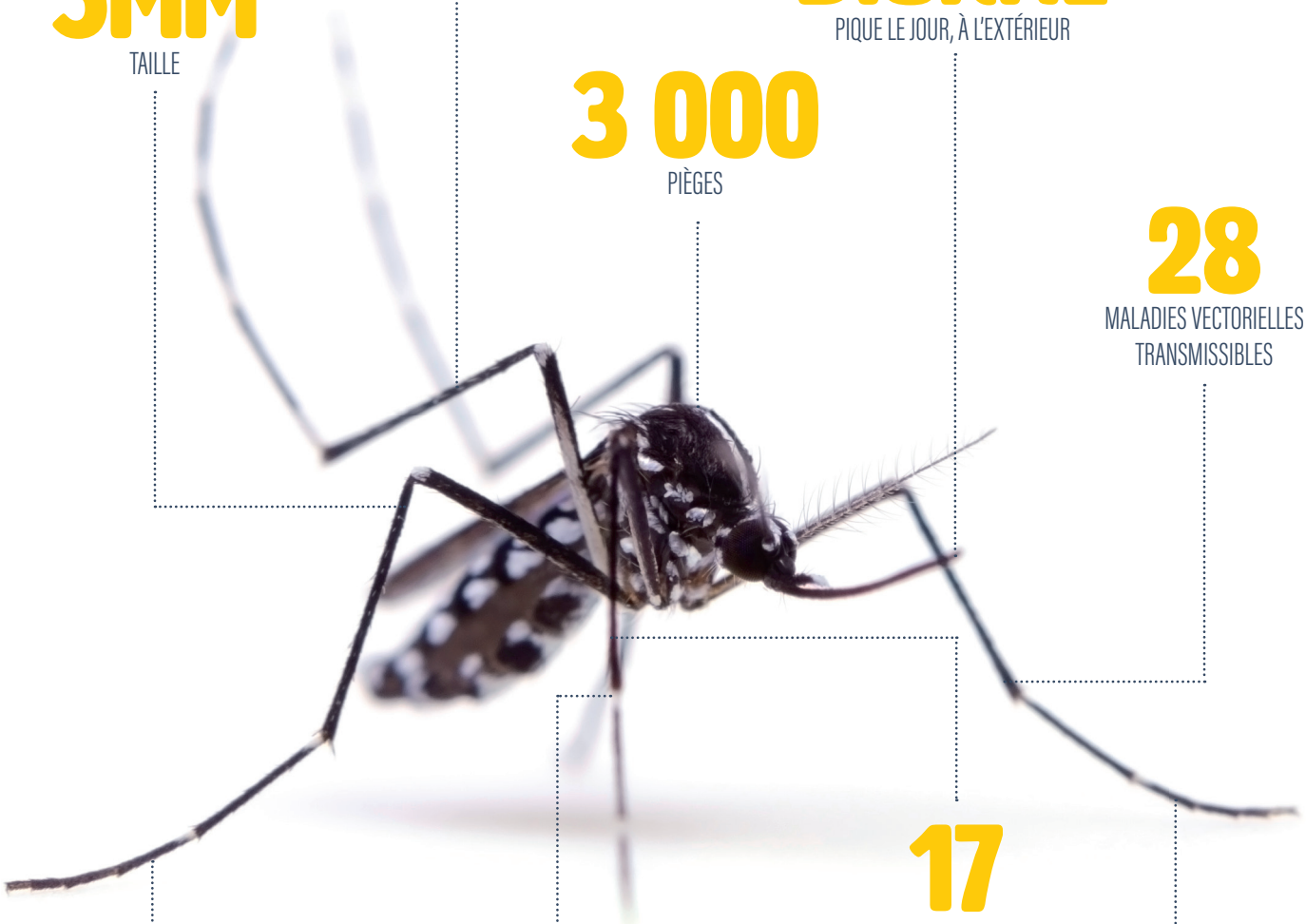

1999
PREMIÈRE DÉTECTION EN FRANCE

5MM
TAILLE

DIURNE
PIQUE LE JOUR, À L'EXTÉRIEUR

3 000
PIÈGES

28
MALADIES VECTORIELLES TRANSMISSIBLES

17
CAS AUTOCHTONES DE CHIKUNGUNYA DEPUIS 2014 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

30
DÉPARTEMENTS COLONISÉS

80%
DES GÎTES LARVAIRES ARTIFICIELS

«TIGRE»
MOUSTIQUE ZÉBRÉ D'ÉCAILLES BLANCHES À PATTES NOIRES

©STOCK

PRÉVENIR, SURVEILLER, RÉGULER

Le Ministère de la Santé a souhaité mettre en place un Système d'Information (SI) et de gestion dématérialisé de la Lutte Anti-Vectorielle (LAV) : **le SI-LAV.** Cet outil a pour objectif de recueillir les données entomologiques et techniques issues du terrain qui sont produites par l'ensemble des acteurs de la LAV (nature des gîtes, espèces identifiées, localisation des pièges pondoirs, fréquence des relevés, enquêtes entomologiques et épidémiologiques autour de cas importés, etc.). Ces informations, nécessaires au suivi et à l'exécution des activités de surveillance d'*Aedes albopictus*, permettent ainsi de centraliser sur une même base de données les actions menées sur le terrain et d'en assurer la diffusion auprès des Agences Régionales de Santé (ARS) pour engager dans des délais très courts les opérations de lutte anti-vectorielle.

Reconnu pour son expertise en matière de gestion dématérialisée de bases de données opérationnelles (Atlantis), c'est tout naturellement vers l'EID Atlantique que le Ministère de la Santé s'est tourné pour tester les différentes versions du SI-LAV. L'année 2015 a ainsi été consacrée à la mise en cohérence des outils de reporting existants avec les outils du SI-LAV.

©FOTOLIA

1

2

3

UN PRINCIPE D'ACTIONS DIFFÉRENCIÉES DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS, ADAPTÉES À LA SENSIBILITÉ DES ZONES HUMIDES ET AUX ENJEUX SANITAIRES.

1 ***PRÉVENTION :*** *la stratégie soutenue par l'EID Atlantique s'appuie sur la prévention et la sensibilisation de tous afin d'éviter la prolifération des moustiques. L'EID Atlantique intervient notamment auprès des gestionnaires des zones humides pour les conseiller sur les gestions hydrauliques défavorables au développement des larves. L'EID Atlantique mobilise la veille citoyenne, notamment par son application iMoustique©, qui permet aux utilisateurs de signaler la présence de moustiques.*

2 ***VEILLE ET SURVEILLANCE :*** *la présence des larves de moustiques est recherchée par des prospections dans les « gîtes larvaires » (Cf. « Habitats du moustique », page 9), afin d'observer le stade de développement des larves et leur densité. Les échantillons prélevés permettent d'identifier les espèces cibles à réguler. La capture de moustiques adultes permet par ailleurs de déterminer la quantité de moustiques piqueurs et d'identifier de nombreuses espèces.*

3 ***RÉGULATION*** *: les traitements anti-larvaires sont déclenchés en fonction du résultat des prospections et des conditions extérieures. Ils sont généralement réalisés par voie terrestre, manuellement, avec un pulvérisateur à dos. Ce mode de traitement garantit une précision et une efficacité optimale car seuls les gîtes ciblés sont traités, limitant ainsi le dérangement pour la faune non cible. Quand les surfaces à traiter sont trop importantes, il est nécessaire, pour des raisons d'efficacité, de recourir à des moyens mécanisés.*

QUELLE GESTION DU RISQUE ENTOMOLOGIQUE EN MÉTROPOLE ?

Question à
Jérôme de MAUPEOU d'ABLEIGES
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EID ATLANTIQUE

Une fois intégré ce nouveau risque dans le panel des risques endémiques, quelle stratégie adopter et quels principes peut-on retenir pour gérer ce risque diffus encore trop méconnu sur le territoire métropolitain ?

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AU RISQUE ENTOMOLOGIQUE

Il ne s'agit plus désormais de céder au catastrophisme ni d'engager dans la précipitation des actions tous azimuts. Il s'agit de replacer ce nouveau risque au cœur des programmes de recherche et d'éducation en encourageant en particulier le concept « One Health » basé sur le travail pluridisciplinaire des biologistes, vétérinaires, pharmaciens et médecins ainsi que tous les autres domaines scientifiques en relation avec ces disciplines. L'objectif principal étant de répondre aux enjeux de santé publique animal-homme-aliment à l'échelle mondiale. En parallèle, il convient désormais de renforcer l'apprentissage de l'entomologie médicale dans les cursus de formation initiale des médecins ainsi que la formation des ingénieurs sanitaires de l'État confrontés sur le terrain à la gestion du risque entomologique et à ses conséquences épidémiologiques. Enfin, volet essentiel, il convient de modifier la perception sociale de ce risque en renforçant la mobilisation et la veille citoyenne pour que la population devienne porteuse de santé publique.

L'UNICITÉ DE COMMANDEMENT ET D'ACTION

Dans le paysage nébuleux de la lutte anti-vectorielle, opérateurs publics et privés de démoustication côtoient services d'hygiène communaux et intercommunaux, syndicats et brigades de lutte contre les moustiques, tous accolés à des territoires d'intervention prédéfinis et contraints. La superposition et la juxtaposition de cadres réglementaires, le morcèlement des prérogatives en matière de lutte anti-vectorielle doublés de pratiques aléatoires et non réglementées ne laissent transparaitre aux yeux du néophyte, qu'une perception institutionnelle fragmentée, regroupant des priorités et des intérêts multiples. Garant de la cohérence de ces politiques, l'Etat doit se doter d'outils d'expertise et de gestion à l'échelle de territoires pertinents permettant d'unifier et de stabiliser les modes actuels de gouvernance. Pour mieux anticiper et faire face à d'éventuelles crises sanitaires, les préfets doivent disposer d'une plus grande marge de décision et d'action en renforçant la coordination interrégionale. Il s'agit par la même occasion de simplifier les circuits financiers et la répartition des charges induites par ces opérations entre les collectivités et l'Etat.

LA STRATÉGIE DE L'ANTICIPATION ET LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Le bon stratège se prépare à tout, même au pire, pour pouvoir réagir le cas échéant. Espérer que le risque entomologique n'arrive pas, même à considérer que ce risque est faiblement probable, c'est sous estimer non seulement la criticité de ce risque mais c'est aussi sous estimer ses conséquences sociales, environnementales et économiques.

UNE ANNÉE

SURVEILLANCE

TERRITOIRE

5

DÉPARTEMENTS MEMBRES

ZONE D'INTERVENTION

197

COMMUNES INSCRITES AUX ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

PLAN ANTI-DISSÉMINATION DU CHIKUNGUNYA ET DE LA DENGUE

2

DÉPARTEMENTS COLONISÉS PAR LE MOUSTIQUE TIGRE *(VENDÉE ET GIRONDE)*

25

DÉPARTEMENTS SURVEILLÉS POUR LE COMPTE DE L'ETAT (CONVENTION AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ)

461 702

HECTARES CONTROLÉS

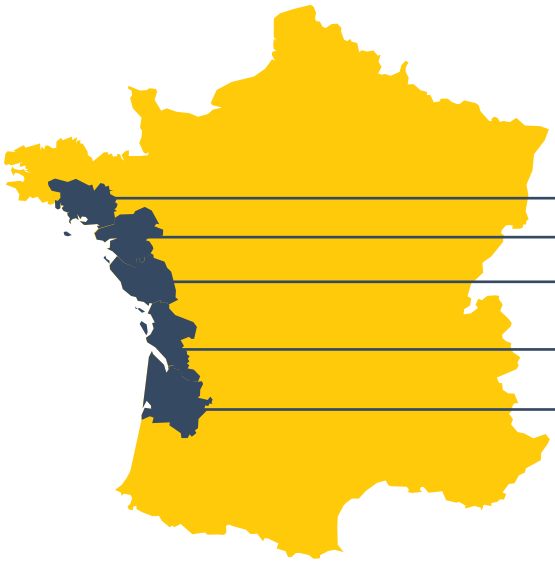

14 639

GÎTES LARVAIRES IDENTIFIÉS

MORBIHAN
50 435
HECTARES

LOIRE-ATLANTIQUE
54 119
HECTARES

VENDÉE
58 127
HECTARES

CHARENTE-MARITIME
165 389
HECTARES

GIRONDE
133 632
HECTARES

D'ACTIONS

RÉGULATION

BIOCIDES
3 067 KG
DE VECTOBAC À BASE DE *Bti*

100%
TRAITEMENT BIOLOGIQUE

SURVEILLANCE ET TRAITEMENT
36 169
HEURES

MORBIHAN	LOIRE-ATLANTIQUE	VENDÉE	CHARENTE-MARITIME	GIRONDE
490 KG	**164** KG	**187** KG	**1 490** KG	**736** KG

PRÉVENTION

GESTION HYDRAULIQUE
125
HECTARES

COMMUNICATION
45
SOLLICITATIONS PRESSE

VEILLE CITOYENNE
832
SIGNALEMENTS

DIFFUSION
2 500
FLYERS DE PRÉVENTION

MÉTHODOLO

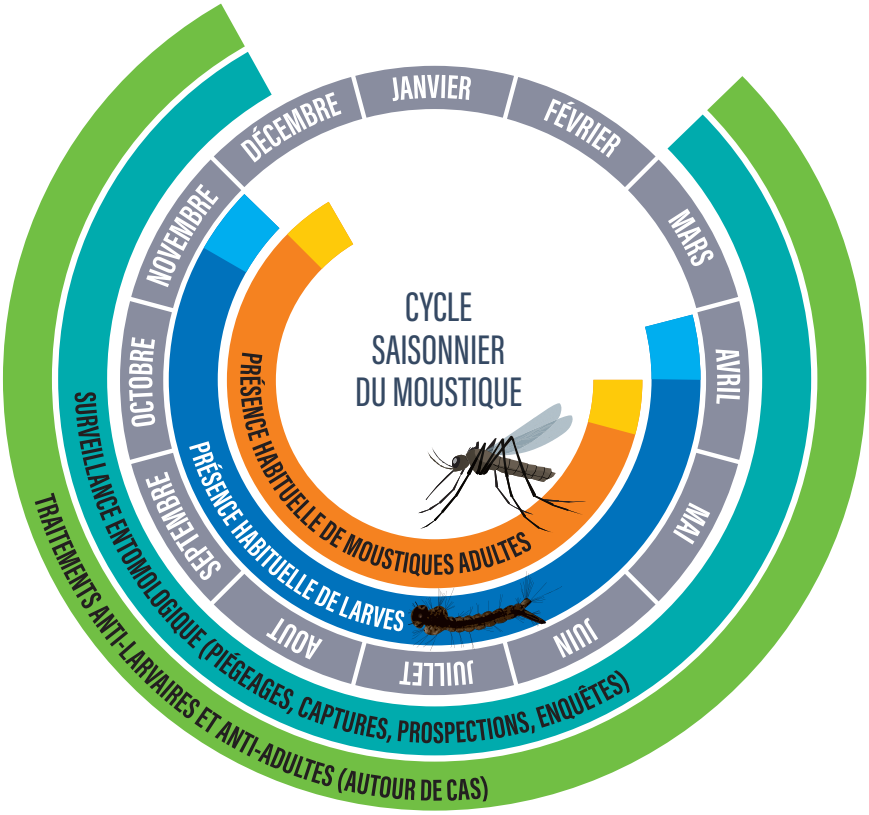

Aedes albopictus

Présence continue du printemps à l'automne

Gîtes larvaires : récipients d'eau autour des maisons

Agressivité	+++++
Abondance	+++++
Mobilité	+
Intérêt médical et vétérinaire	+++++

Aedes

10 à 15 générations en fonction d

Gîtes larvaires : n

Intérêt médical e

LES TRAITEMENTS

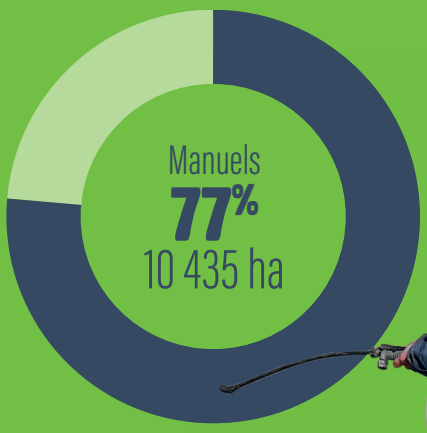

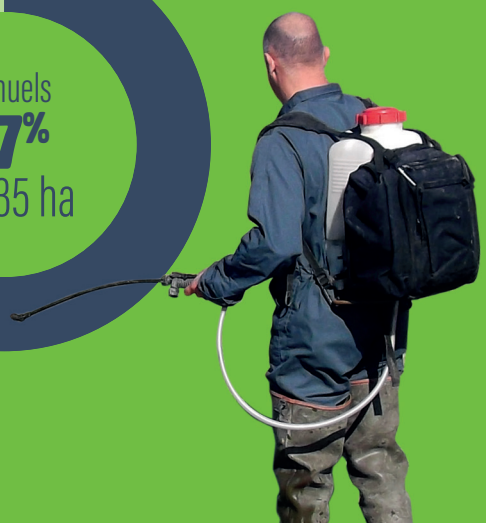

GIE DE LUTTE

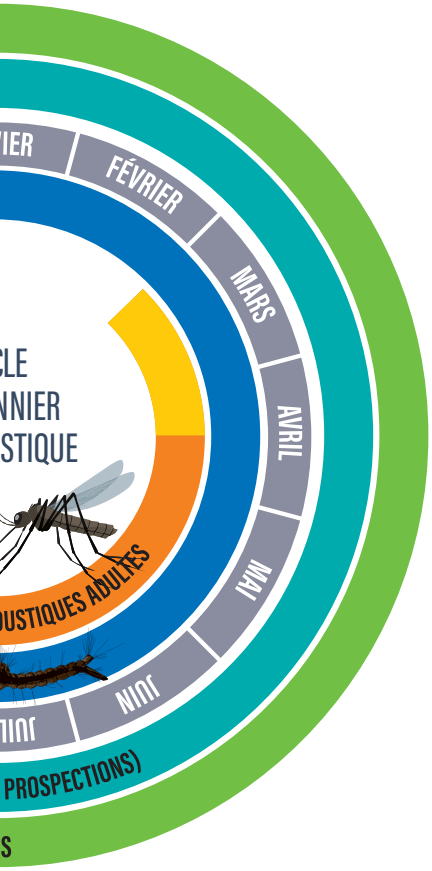

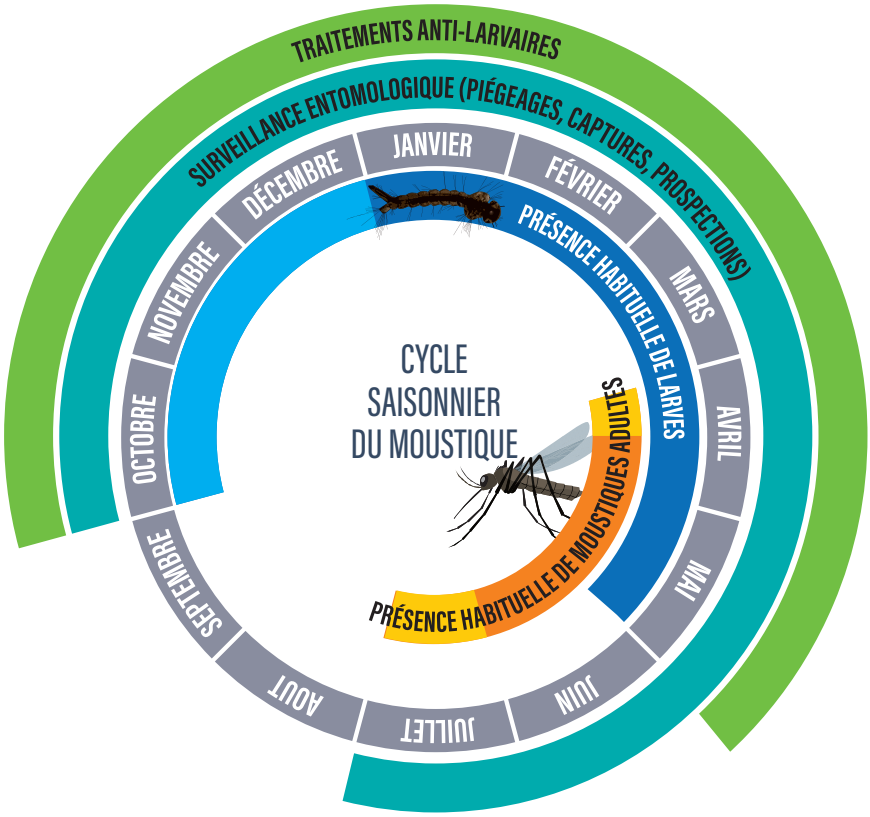

detritus

e la dynamique des eaux (marées)
harais d'eau salée

Agressivité	+++++
Abondance	+++++
Mobilité	+++++
t vétérinaire	+++

Aedes rusticus

1 à 3 générations en fonction de la dynamique des eaux (pluies)
Gîtes larvaires : sous-bois innondables

Agressivité	+++++
Abondance	+++
Mobilité	++
Intérêt médical et vétérinaire	+

PARTENARIATS

EXPERTISE

EPRUS

Deux agents de l'EID Atlantique ont intégré la Réserve Sanitaire et participé à un stage spécifique sur la lutte anti-vectorielle organisé par l'Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS).

UNIVERSITE DE NANTES

Dans le cadre de la convention signée avec le Laboratoire de Parasitologie et de Pathologie Exotique de la Faculté de Médecine de Nantes, dirigé par le Professeur Michel MARJOLET (Président du Conseil Scientifique et Technique de l'EID Atlantique), un groupe de médecins généralistes a été accueilli pour une formation à l'entomologie médicale et à la lutte anti-vectorielle.

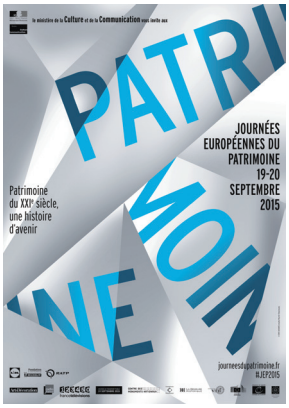

CERMA
Centre d'Études Rochefortaises Maritimes

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE ROCHEFORT

Musée national de la Marine

MÉDIATION CULTURELLE

Siège de l'EID Atlantique, les anciennes Fonderies Royales constituent un patrimoine architectural et militaire majeur de l'arsenal maritime de Rochefort. Au cours de l'année 2015, plusieurs conférences et visites ont été organisées en partenariat avec des acteurs culturels du pays rochefortais.

PUBLICATIONS

L'EID Atlantique a fait l'objet de plusieurs articles et publications dans des revues spécialisées de portée locale, nationale et internationale.

LES PROTOCOLES OPÉRATIONNELS

En 2015, l'EID Atlantique a signé 11 nouveaux protocoles d'intervention en concertation avec les gestionnaires de différentes réserves et les animateurs de site Natura 2000, ce qui porte à 21 leur nombre avec ceux signés depuis 2014. 10 nouveaux protocoles sont en projet pour l'année 2016.

Ces protocoles rappellent les modalités de mise en œuvre des interventions qui prennent en compte la sensibilité des sites et confirment la compatibilité de la régulation des moustiques avec les objectifs de gestion des différentes réserves.

MORBIHAN

1 Marais de Suscinio
Commune de Sarzeau

LOIRE-ATLANTIQUE

2 Sites Natura 2000 Grande Brière et marais de Donges
Parc Naturel Régional de Brière

VENDÉE

3 Site Natura 2000 du marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

4 Site Natura 2000 du marais Poitevin
Parc Naturel Régional du marais Poitevin

5 Site Natura 2000 Dunes, Forêts et marais d'Olonne
Syndicat Mixte des marais des Olonnes

CHARENTE-MARITIME

6 Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges
Ligue pour la Protection des Oiseaux

7 Réserve Naturelle Nationale du marais d'Yves
Ligue pour la Protection des Oiseaux

8 Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron
Ligue pour la Protection des Oiseaux

9/10 Sites Natura 2000 marais de Brouage et nord Oléron et marais de Brouage et sud Oléron
Communauté de communes Bassin de Marennes

GIRONDE

11 Réserve Ornithologique du Teich
Commune de Le Teich

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique RABELLE • Présidente
Conseillère départementale du canton de l'Île d'Oléron

Sylvie MARCILLY • Déléguée départementale
Conseillère départementale du canton de Châtelaillon-Plage

Mickaël VALLET • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Marennes

Gisèle VERGNON • Déléguée départementale
Conseillère départementale du canton de l'Île-de-Ré

Benoît QUERO • Vice-président
Conseiller départemental du canton de Pontivy

Gilles DUFEIGNEUX • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Vannes-3

Gaëlle LE STRADIC • Déléguée départementale
Conseillère départementale du canton de Lorient-2

Gérard PIERRE • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Quiberon

Freddy HERVOCHON • Vice-président
Conseiller départemental du canton de Rezé-1

Chantal BRIERE • Déléguée départementale
Conseillère départementale du canton de Guérande

Jean CHARRIER • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Machecoul

Françoise HAMEON • Déléguée départementale
Conseillère départementale du canton de Nantes-2

Martine AURY • Vice-présidente
Conseillère départementale du canton de Saint-Jean-de-Monts

Laurent BOUDELIER • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Saint-Hilaire-de-Riez

Valentin JOSSE • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de La Châtaigneraie

Bruno NOURY • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de l'Île d'Yeu

Alain RENARD • Vice-président
Conseiller départemental du canton de Nord-Gironde

Jacques CHAUVET • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Gujan-Mestras

Philippe DORTHE • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Bordeaux-4

Jean TOUZEAU • Délégué départemental
Conseiller départemental du canton de Lormont

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

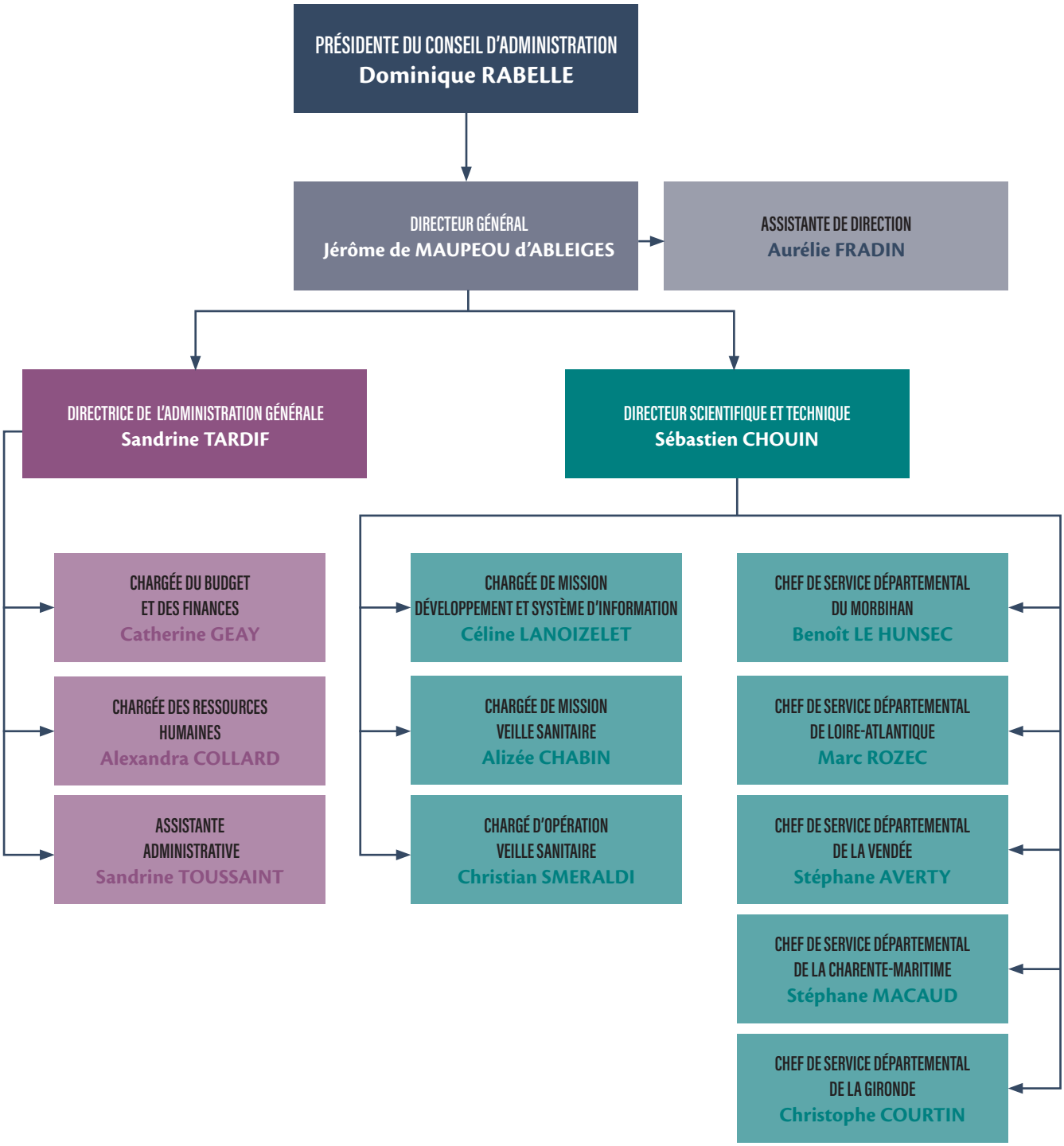

LES RESSOURCES HUMAINES

AGENTS

64

PERMANENTS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

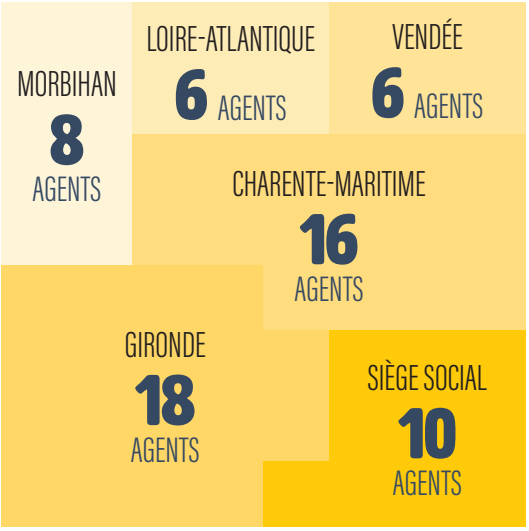

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE

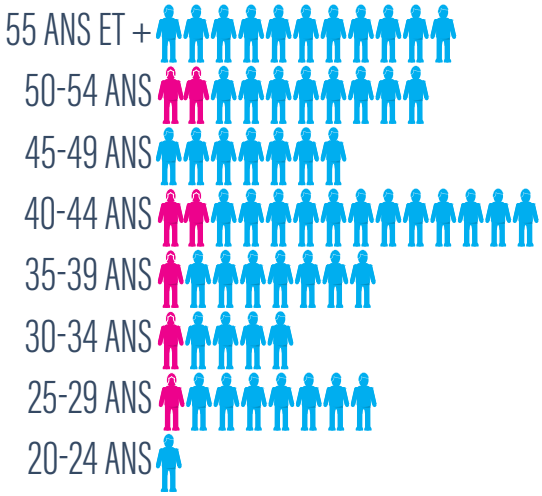

AGE MOYEN DES AGENTS

42 ANS

RÉPARTITION PAR FILIÈRE

92%
FILIÈRE TECHNIQUE

8%
FILIÈRE ADMINISTRATIVE

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

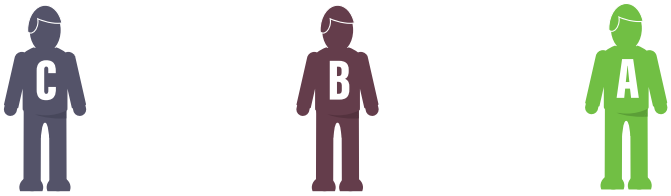

75%
CATÉGORIE C

19%
CATÉGORIE B

6%
CATÉGORIE A

1

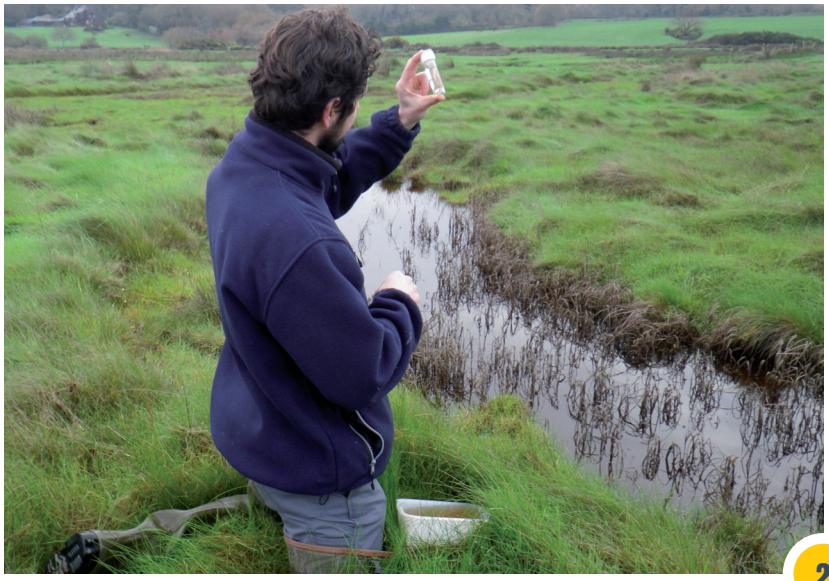

2

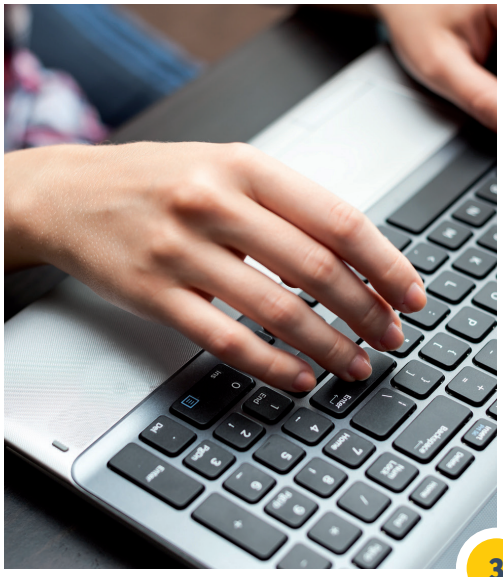

©FOTOLIA

3

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Budget formation : **20 000 €** ▪ Nombre de jours de formation cumulé : **370 jours**
Nombre de jours de formation en moyenne par agent : **6 jours**

1

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

192

JOURS DE FORMATION

Sensibilisation à l'hygiène et à la sécurité et prévention contre les risques professionnels (routiers, troubles musculo-squelettiques, incendies, ...)

2

CŒUR DE MÉTIER

109

JOURS DE FORMATION

Renforcement des compétences scientifiques et techniques liées aux méthodes et aux outils de lutte contre les moustiques (entomologie, lutte anti-vectorielle, ...)

3

MÉTHODES ET OUTILS PROFESSIONNELS

69

JOURS DE FORMATION

Acquisition et renforcement des connaissances liées aux outils bureautiques, aux pratiques managériales et organisationnelles

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Une intervention encadrée par arrêté préfectoral

L'EID Atlantique ne peut pas intervenir sans autorisation préalable de l'Etat. En effet, l'article 1 de la loi du 16 décembre 1964 impose la délimitation des zones de régulation des moustiques par arrêté préfectoral, cet arrêté énumère les communes intéressées par les mesures de régulation (article 1 du décret d'application du 1er décembre 1965).

Ainsi la liste des communes concernées est arrêtée sur proposition de l'EID Atlantique et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), en fonction de l'évolution de la situation entomologique de chaque territoire.

Par ailleurs, sur les territoires visés à l'arrêté préfectoral, les services de l'EID Atlantique sont autorisés à procéder d'office aux prospections, traitements, travaux et contrôles nécessaires à la lutte contre les moustiques, sur toutes propriétés publiques ou privées, sans accord préalable du propriétaire (article 1 de la loi du 16 décembre 1964).

Un Établissement Public Administratif

En application de l'article L.5421-1 du Code général des collectivités territoriales, l'EID Atlantique est un établissement public administratif administré conformément aux règles générales édictées pour la gestion des Départements, qui est soumis aux règles de la comptabilité publique (M52) ainsi qu'aux dispositions du Code des marchés publics.

En application de la loi du 16 décembre 1964 modifiée, la lutte contre les moustiques relève de la compétence des Départements. Ces derniers peuvent confier à un organisme de droit public tel que l'EID Atlantique le soin d'en assurer l'exercice.

Comment intégrer le dispositif de surveillance et de contrôle ?

PARTICULIERS
-
PROFESSIONNELS DU TOURISME

SIGNALEMENTS
-
SAISINE DE L'EID ATLANTIQUE

INFORMATION
ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES
EXPERTISES TECHNIQUES

CONSEILS DE PRÉVENTION
PRÉCONISATIONS TECHNIQUES

COMMUNE
-
INTERCOMMUNALITÉ

SAISINE CONJOINTE
EID ATLANTIQUE / DÉPARTEMENT

SAISINE OFFICIELLE
DU PRÉFET

INSTRUCTION DU DOSSIER :
EXAMEN DU CODERST

INSCRIPTION DE LA COMMUNE
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

INTERVENTION DE
L'EID ATLANTIQUE

LE BUDGET

Comment est financé l'EID Atlantique ?

Le budget de l'EID Atlantique est principalement financé par des fonds publics qui proviennent des participations des Départements membres à hauteur de 91,5% et de la dotation de l'Etat pour la mise en œuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole à hauteur de 2,61%.

Les communes participent-elles au financement des opérations de lutte contre les moustiques ?

En application de l'article 65 de la loi n°74-1129 de finances pour 1975 du 30 décembre 1974, les dépenses de lutte contre les moustiques sont réparties entre le Département et les communes inscrites à l'arrêté préfectoral.

Ainsi, si le Département est le seul à verser une participation financière à l'EID Atlantique, le montant des dépenses relatives à la régulation des moustiques doit être pris en charge au minimum à 50% par le Département et par les communes inscrites à l'arrêté préfectoral (ou des EPCI disposant de cette compétence) pour le reste des dépenses.

Le montant du financement communal est calculé selon les clés de répartition fixées par chaque Conseil départemental, sur la base du bilan d'activité annuel transmis par l'EID Atlantique.

Comment est calculée la participation des Départements membres ?

Les dépenses relatives à la régulation des moustiques sont des dépenses obligatoires pour les Départements membres de l'EID Atlantique. Ces Départements doivent donc prendre en charge les dépenses prévisionnelles non couvertes par d'autres recettes. Conformément aux dispositions statutaires, la répartition des participations entre chaque membre est calculée en fonction des deux postes suivants :

-Les Frais d'Intervention : ils correspondent à 100% des dépenses liées à l'activité opérationnelle sur le territoire de chaque département.

- Les Frais Communs : ils correspondent aux dépenses liées au fonctionnement des services généraux. Ils sont calculés sur la base des clés de répartition suivantes : 80% au prorata des frais d'intervention et 20% à parité entre les 5 Départements membres.

Structure du budget 2015

Le rapport financier 2015 de l'EID Atlantique est établi sur la base du compte administratif 2015 approuvé par le Conseil d'administration en date du 16 février 2016.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTION

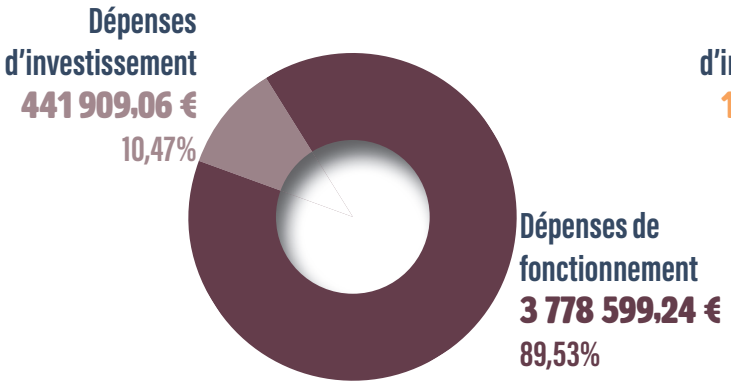

RÉPARTITION DES RECETTES PAR SECTION

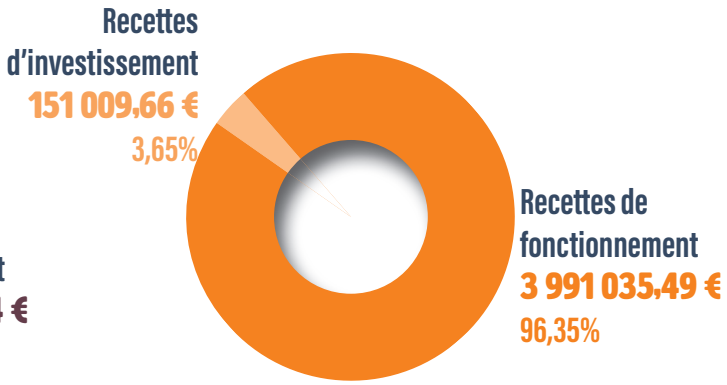

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR SECTION

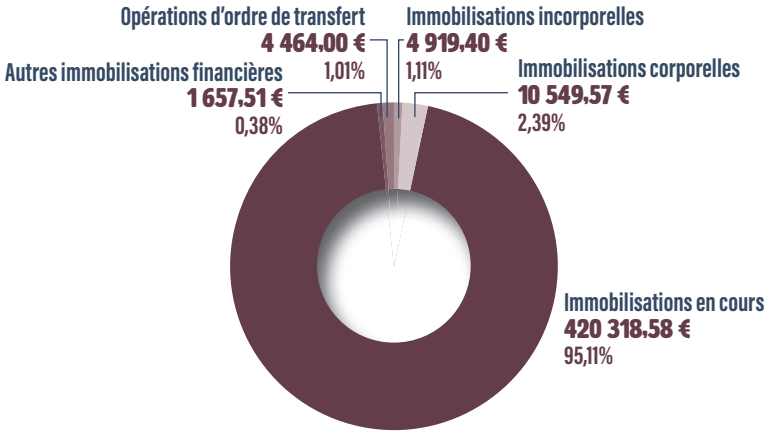

Dépenses d'investissement

RÉPARTITION DES RECETTES RÉALISÉES PAR SECTION

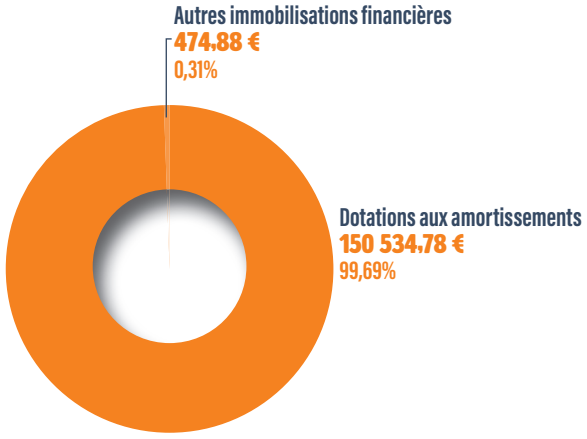

Recettes d'investissement

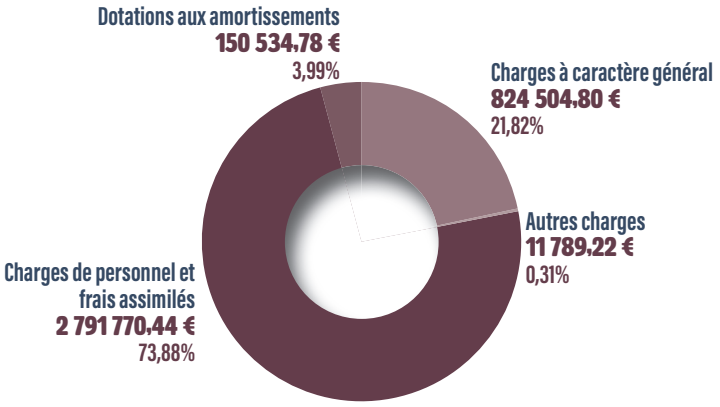

Dépenses de fonctionnement

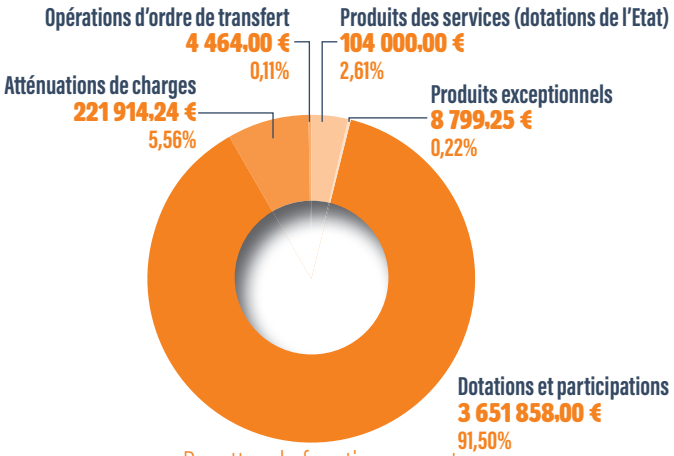

Recettes de fonctionnement

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS STATUTAIRES DÉPARTEMENTALES 2015

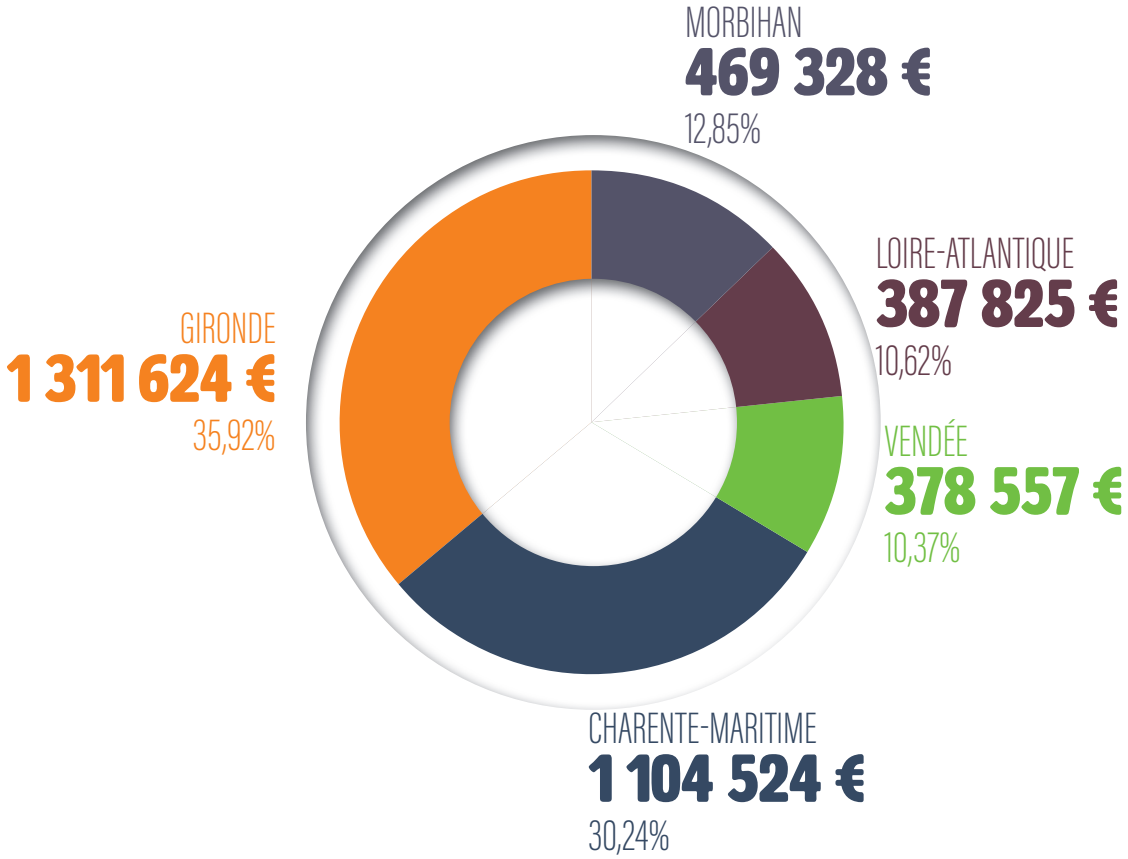

COMMENT EST UTILISÉ LE BUDGET DE L'EID ATLANTIQUE ?

Pour **100 €** de dépenses

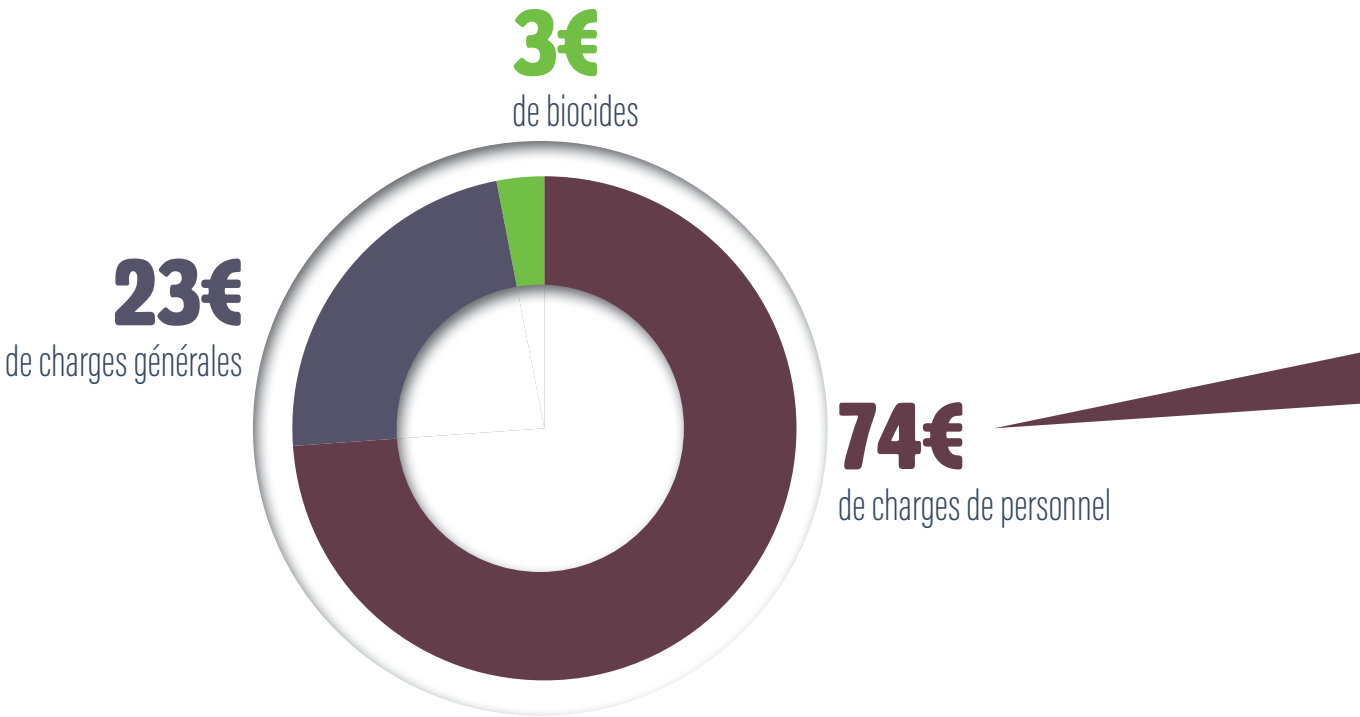

COMPARATIF DU COÛT

lutte collective ≠ **lutte individuelle**

5€/AN

COÛT MOYEN PAR HABITANT
de la prévention collective assurée
par l'EID Atlantique
(traitement biologique spécifique)

15€/AN

COÛT MOYEN PAR HABITANT
d'un répulsif
anti-moustique
(traitement chimique non spécifique)

MONTANT DE LA MASSE SALARIALE

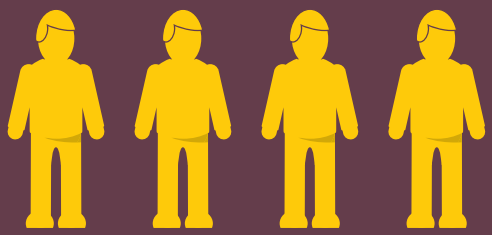

2 791 770,44 €

SOIT **73,88%**

DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

VOUS POUVEZ RETROUVER L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT ET DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR WWW.EIDATLANTIQUE.EU

TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION : I MOUSTIQUE©

Disponible sur App Store | Google play

EID ATLANTIQUE
DÉMOUSTICATION
SANTÉ - ENVIRONNEMENT

1, rue Toufaire • 17300 Rochefort
Tél. : 05 46 88 12 34
Fax. : 05 46 88 06 17

Rapport annuel 2015
Directeur de la publication : Dominique RABELLE, Présidente du Conseil d'administration de l'EID Atlantique.
Directeur de la rédaction : Jérôme de MAUPEOU d'ABLEIGES, Directeur général.
Maquette et illustrations : www.yanngautreau.fr (sauf mention contraire).
Crédits photos : EID Atlantique (sauf mention contraire).
Impression : répondant aux exigences du référenciel Imprim'Vert, sur papier issu de forêt gérée durablement.
Imprimé par IRO 05 46 30 29 29 - PEFC/10-31-1371
Dépôt légal : mars 2015 - Imprimé ISSN 2269-0905 / En ligne ISSN : 2266-8489
Tirage à 5000 exemplaires

Morbihan Conseil général | Loire Atlantique | Vendée Conseil général | la Charente Maritime | Gironde Conseil général gironde.fr

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les représentations iconographiques et photographiques. Les droits d'utilisation, de reproduction et de diffusion sont strictement réservés à l'EID Atlantique pour la présente publication. La reproduction de tout ou partie de ce livret est formellement interdite sauf autorisation expresse du directeur de la publication : EID Atlantique.